



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Attendu l'avis du Conseil de la FACULTÉ DE MÉDECINE attestant que

MICHEL LABRECQUE

a terminé le programme d'études spécialisées

EN MÉDECINE FAMILIALE

Attendu la recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures,

Nous RECTEUR

par décision du Conseil de l'Université

et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES

à compter du 8 NOVEMBRE 1979 avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent.

En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté des études supérieures.

Fait à Montréal, le 26 NOVEMBRE 1979

Le doyen de la Faculté des études supérieures

Le secrétaire de la Faculté des études supérieures



Le recteur

Le secrétaire général